

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

7 mai 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 43.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside (mise à disposition gratuite de salles au C.T.L.M., le 20 octobre 2018) - Kiwanis de Verviers - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le contrat de gestion intervenu entre la Ville et l'A.S.B.L. "Aqualaine" (anciennement " Centre touristique de la Laine et de la Mode") adopté en sa séance du 2 septembre 2013, modifié et renouvelé en sa séance du 25 septembre 2017;

Attendu que les dispositions dudit contrat de gestion permettent à la Ville de disposer d'un certain nombre d'occupations gratuites des salles du Centre touristique de la Laine et de la Mode; que lesdites occupations gratuites peuvent être utilisées par la Ville pour ses organisations propres ou cédées à des associations indépendantes;

Vu la demande du Kiwanis Verviers, en date du 27 mars 2018, tendant à obtenir l'aide de la Ville sous forme d'une mise à disposition gratuite des salles du 1er étage, de la cour et de la cafétéria du Centre touristique de la Laine et de la Mode, en date du 20 octobre 2018;

Attendu que lesdits locaux pourront être mis à disposition;

Attendu que la disposition gratuite desdits locaux permettra à l'association demanderesse d'y organiser une fête pour son 50ème anniversaire;

Attendu que l'octroi de la gratuité d'occupation de la salle s'entend chauffage, éclairage et nettoyage non compris, à l'exception des occupations purement communales;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, modifié par le décret du 22 novembre 2007;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2018;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les communes;

Vu le rapport du Service du Tourisme;

Vu l'avis favorable émis par le Collège communal en séance du 13 avril 2018;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation);

Vu l'avis favorable émis par la Section "Tourisme-Etat civil-Population-Jeunesse" en sa séance du 25 avril 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder une aide de la Ville au Kiwanis Verviers sous forme d'une mise à disposition gratuite de la cour, du rez de chaussée et du 1er étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y organiser le 50ème anniversaire du club, le 20 octobre 2018;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €.

La présente délibération sera transmise, pour information, au Kiwanis de Verviers, à l'A.S.B.L. "Aqualaine" et au Service des Finances.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION